

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Trafic d'ivoire : un Burkinabé et deux Gabonais arrêtés à Fougamou

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

TROIS trafiquants d'ivoire, un Burkinabé et deux Gabonais, ont été interpellés dernièrement à Fougamou par les agents des Eaux et Forêts appuyés par les éléments de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) de la Ngounié. C'était lors d'une opération spéciale, à laquelle a participé l'ONG Conservation Justice. Des sources proches du dossier, lesdits hommes étaient en pos-

session de 12 points et seraient des trafiquants bien connus dans la contrée. Leur arrestation est intervenue les 27 et 29 mai derniers. En effet, souligne notre source, après avoir reçu des informations provenant de sources anonymes sur le trafic d'ivoire, une sourcière a vite été mise en place par l'équipe mixte dans le chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. C'est ainsi que le Burkinabé est arrêté le 27 mai, alors qu'il était sur le point d'effectuer une transaction avec les 12 pointes

d'ivoire.

Interrogé, l'Ouest-Africain va nier être le propriétaire des pièces. Pour se dédouaner, il livre nom de son complice qui, lui, sera interpellé quelques heures plus tard au grand marché de Fougamou. Ce dernier va à son tour dénoncer son complice. Un autre trafiquant résidant au village Imenoui situé à 40 km de Lambaréné.

C'est le 29 mai passé que le 3e complice sera interpellé. Une fois le trio reconstitué, il est acheminé à Mouila pour la suite de l'enquête. Avant son transfert sur Libreville au Tribunal spécial. Les trois hommes seront poursuivis pour détention, tentative de commercialisation,



Une vue des pointes d'ivoire saisies.

complicité de détention et complicité de tentative de commercialisation de pointes d'ivoire. Selon les articles 390 et 392 du nouveau Code pénal, ils

encourent une peine de prison de 10 ans et une amende équivalente à cinq fois la valeur marchande des pointes d'ivoire trouvées en leur possession.

Arnaque : trois individus écroués à Gros-Bouquet



Quatre des cinq mis en cause.


G.R.M
Libreville/Gabon

AUBIN Dorcel Mikala Boucalt, Abdel Rassaguiza, Kévine Midoko, M.I.N et C.T.N.M. étaient présentés devant le parquet de la République mardi dernier. Si les deux derniers cités ont été laissés en liberté provisoire, par contre les trois autres ont été placés sous mandat de dépôt à la prison de Gros-Bouquet de Libreville.

Il est reproché à ces jeunes gabonais, dont l'âge varie entre 20 et 26 ans, de s'adonner à des activités d'arnaque via les téléphonies mobiles. Leurs principales victimes seraient les propriétaires ou gérants des kiosques Airtel money, selon les enquêteurs de la police de la Direction de la sûreté urbaine (DSU) qui les ont interpellés. En fait, les présumés arnaqueurs sillonnaient tous les quartiers des communes d'Owendo, Libreville et Akanda

pour effectuer des faux retraits d'argent. Les montants oscillaient entre 150 mille et 200 mille FCFA, indiquent nos sources.

Il semble parfois que les mis en cause réussissaient parfois à empêcher frauduleusement jusqu'à 3 millions de FCFA par jour. Voire plus. Leur arrestation est partie de ce qu'un opérateur victime s'est finalement aperçu de leur stratagème. Informés, les éléments de la DSU se sont alors lancés à leurs trousses, grâce à la parfaite collaboration avec l'opérateur Airtel. Après quelques jours de garde à vue, les cinq présumés arnaqueurs ont été déférés devant le parquet de la République. Et à l'issue de leur audition, Aubin Dorcel Mikala Boucalt, Kévine Midoko et Abdel Rassaguiza ont été écroués à la prison centrale de la capitale gabonaise. Les deux autres, M.I.N et C.T.N.M., qui restent néanmoins dans le collimateur de la justice, ont regagné chacun son domicile.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISoire

COMMUNIQUÉ

(Portant paiement des Rentes du 2^{ème} trimestre et des pensions du mois de Mai 2023)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance de ses bénéficiaires qu'elle procédera au paiement des pensions du mois de Mai et des Rentes du 2ème trimestre 2023, à partir du **lundi 05 juin** sur toute l'étendue du territoire national, selon le calendrier ci-après :

Date de paiement	Répartition des pensionnés par ordre alphabétique
Lundi 05 juin 2023	De A à D
Mardi 06 juin 2023	De E à L
Mercredi 07 juin 2023	M
Jeudi 08 juin 2023	De N à O
Vendredi 09 juin 2023	De R à Z

Par ailleurs, les virements bancaires se feront aux dates habituelles.

La CNSS invite tous les pensionnés désirant changer de mode de paiement à bien vouloir déposer leur relevé d'identité bancaire (RIB) auprès de ses différentes agences, ou via l'adresse mail dpt@cnss.ga.

Notre ambition: mieux vous servir

Fait à Libreville, le 01^{er} juin 2023

L'ADMINISTRATION PROVISoire